

Le 28 novembre 2022

Par SDÉ

Me Véronique Dubois, Secrétaire Régie de l'énergie Tour de la Bourse 800, rue du Square-Victoria 2° étage, bureau 2.55 Montréal (Québec) H4Z 1A2 Me Joelle Cardinal

Avocate

Hydro-Québec – Affaires juridiques 4º étage 75, boul. René-Lévesque Ouest Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél.: 514 289-2211, poste 5211

Téléc.: 514 289-2007

C. élec. : Cardinal.Joelle@hydroquebec.com

OBJET : Demande d'adoption de la norme de fiabilité CIP-014-3 - Hydro-Québec par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation des réseaux (DPCMÉER) dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur »)

Votre dossier : R-4205-2022 - Notre référence : LTG07070

Chère consœur,

En suivi de la décision D-2022-133, le Coordonnateur dépose ce jour la norme de fiabilité CIP-014-3, ainsi que son annexe Québec, dans ses versions française et anglaise, comme pièces **HQCF-3**, **documents 1 et 2**, ainsi qu'en suivi de modifications comme pièces **HQCF-3**, **documents 1.1 et 2.1**.

Par ailleurs, le Coordonnateur désire mentionner à la Régie qu'il n'est pas en mesure de donner suite à certaines annotations soumises par la Régie :

Version des normes inscrites

À la section « principes directeurs et justification technique », les normes de fiabilité CIP-002-5.1 et EOP-004-2 sont inscrites à titre de référence. Bien que ces versions de normes ne soient plus en vigueur au Québec, le Coordonnateur n'est pas en mesure d'inscrire les versions actuellement en vigueur (soit les normes CIP-002-5.1a et EOP-004-4) puisque la version française de la norme doit refléter la version anglaise.

Terme automatisme de réseau

Puisque le terme « special protection system (SPS) » n'a pas été mis en majuscule dans la version anglaise de la norme CIP-014-3 à la section « principes directeurs et justification technique », le Coordonnateur n'est pas en mesure d'italiser le terme « automatisme de réseau » à la version française, car cette dernière doit refléter la version anglaise en ce qui a trait aux termes inscrits au Glossaire.

Schéma du calendrier

Également à la section « principes directeurs et justification technique », le schéma du calendrier comporte en son titre la mauvaise version de la norme CIP-014. Toutefois,

puisque la version anglaise indique CIP-014-1, le Coordonnateur est d'avis qu'afin de refléter de façon appropriée la version anglaise, il est nécessaire de conserver le titre CIP-014-1.

Le Coordonnateur remarque que l'ensemble des coquilles à la version française de la norme mentionnées plus haut subsistent en raison de coquilles présentent à la version anglaise, mais n'ont aucun impact négatif sur la fiabilité ni sur l'interprétation de la norme.

Le Coordonnateur rappelle à la Régie que selon les façons de faire actuelles de la NERC, la présence d'erreurs mineures ne permet pas d'initier le processus de correction desdites coquilles (voir notamment la décision D-2021-020 au para. 57).

De plus, la section « principes directeurs et justification technique » est non-normative, tel que présenté dans le dossier R-4131-2020 en faisant référence aux « *Rules of Procedure de la NERC* »¹.

Toutefois, le Coordonnateur prendra soin de communiquer en temps opportun avec un représentant de la NERC pour l'informer des coquilles contenues dans la version anglaise de la norme.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Joelle Cardinal

JOELLE CARDINAL JC/

p. j.

_

¹ Voir la réponse R6.1 à la pièce <u>B-0018</u> du dossier R-4131-2020